

COMMUNE DE JOBOURG

50440



Tél. : 02.33.10.00.40
Fax : 02.33.10.00.44

Jobourg, le 22 Décembre 2014

Monsieur le Maire

Aux

Administrés

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le **quinze décembre**, le Conseil Municipal de la Commune De JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Date de convocation : 08 Décembre 2014

Présents : M. Jean-Paul LECOUCVEY, Mme Fabienne HELEINE, M. Martial GOSSSELIN, Mme Eliane LECOSTEY, M. David DIGARD, MM. Katia BUNEL, Nathalie MONCHAUX, M. Jean-Christophe BEAUCHÉ, Mme Pascale CERVANTES.

Absents excusés : MM. Alain MARCHANT, Denis BEAUMONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe BEAUCHÉ

1°/ MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat de maintenance de l'éclairage public de la commune arrive à échéance. Dès lors, quatre prestataires ont été consultés et deux nous ont remis une offre.

- CODELY INEO, pour un montant de 7 480.00€ HT annuel soit 1 870.00€ HT payé trimestriellement ;
- SELCA, pour un montant de maintenance préventive de 5 878.00€ HT, ajouté à cela un cout unitaire pour la maintenance corrective.

Après avoir entendu Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre la mieux disante de l'entreprise CODELY INEO correspondant au mieux aux besoins de la commune ;
- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement d'un montant de 7 480.00€ HT soit 8 976.00€ TTC ; d'une durée de 3 ans ;
- Dit que la dépense sera imputée trimestriellement sur l'exercice en cours.

2°/ VENTE PAR ADJUDICATION DE MATERIEL COMMUNAL

M. le maire donne connaissance aux Membres du Conseil que suite à l'avis d'adjudication lancé le 06 Novembre 2014 pour un godet et une tonne à eau, quatre propositions ont été enregistrées le 27 Novembre 2014, dont voici le détail :

	Tonne à eau	Godet
HELEINE Mickaël	219 €	50€
DORANGE Claude	X	110 €
GOSELIN Bruno	100€	X
GAEC de RIBON	280€	160€

Le Conseil est invité à en délibérer. Après que Monsieur Martial GOSSELIN se soit retiré.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Attribue le godet à la GAEC de Ribon représentée par Monsieur Gosselin pour un montant de 280 € ;
- Attribue la tonne à eau à la GAEC de Ribon, représentée par Monsieur Gosselin pour un montant de 160€ ;

3° - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- parcelles cadastrées C167 « La Croute » et C757 « 11 Hameau Bouchard »

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner en date du 08 Décembre 2014 concernant les biens mis en vente par Maître MOTIN Anne, notaire à Cherbourg Octeville. S'agissant des biens situés lieu dit « La Croute », cadastrée C167 et « 11 Hameau Bouchard », cadastrée C 757 appartenant à SANSON Françoise ;
En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Octobre 2005, instituant un droit de préemption urbain simple sur les secteurs bâtis du territoire communal inscrits en zone U et NA du POS, le Conseil municipal doit statuer sur une préemption éventuelle de ces biens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles sus référencées.

4°/ PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil une demande émanant de l'école élémentaire de Beaumont Hague concernant la participation à un voyage scolaire à Paris pour un enfant de Jobourg, d'un montant de 30€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la participation au voyage scolaire pour un montant de 30€.
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2014.

5°/ Questions diverses

Jobourg, le 22 Décembre 2014.

Le Maire, Jean-Paul LECOUEVEY.

